

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023
COMPTE-RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 28 février 2023, à 19 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

1- Débat d'orientations budgétaires 2023

Recettes de fonctionnement

Dotations de l'Etat : augmentation légère ou stabilité de la dotation forfaitaire de DGF, de la DNP et des dotations de compensation, progression de la DSR.

Stabilité de la dotation de solidarité CCPA, de l'attribution de compensation et du fonds de péréquation intercommunal.

Fiscalité : revalorisation forfaitaire des bases, pas d'évolution des taux.

Evaluation totale des produits de fonctionnement courant : 10,782 M€

Dépenses de fonctionnement

Evolutions estimées à 3,3 % des charges de personnel, à 33 % des charges à caractère général (dont dépenses énergétiques) et à 22,5 % des charges de gestion courante (dont subvention d'équilibre du budget annexe Enfance-jeunesse).

Evaluation totale des charges de fonctionnement courant : 8,914 M€

Section d'investissement

Niveau budgétaire des dépenses d'équipement : 5,4 M€

Principales dépenses : extension et réaménagement du groupe scolaire, rénovation de la salle Marcel Bouguen, voirie, patrimoine, installations sportives, équipements, sécurité, accessibilité, matériels.

Recettes : subventions, cessions foncières, FCTVA, autofinancement, emprunt d'équilibre.

Dettes

Annuité (80 €/habitant) largement inférieure à la moyenne.

Epargne

Epargne nette : 1,393 M€

Evolution prospective des dépenses d'équipement

Maintien en état du patrimoine bâti et routier. Aménagements de sécurité et d'accessibilité. Equipement des services et installations sportives, culturelles, scolaires. Projet de nouvelle salle de sports.

Etudes de faisabilité. Programmation conditionnée aux subventions et à la capacité d'autofinancement.

2. Cessions foncières impasse Saint-Pierre par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne aux sociétés Aiguillon

Revente de parcelles par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne :

- 1535 m² à Aiguillon résidence pour la construction de 8 maisons individuelles groupées en accession sociale
- 1012 m² à Aiguillon construction pour la construction d'un collectif de 15 logements locatifs sociaux

Pour un montant total de 280 000 € TTC

Versement par la commune d'un complément de prix de 15 252.46 € à l'EPFR

Approbation à la majorité

3. Etude de colorimétrie pour la mise en valeur des façades des cœurs de villes – Convention avec les communes de Plouguerneau et Lannilis. Unanimité.
4. Schémas Directeurs des Mobilités Actives – Convention avec les communes de Lannilis et de Saint-Pabu. Unanimité.
5. Protocole transactionnel. Unanimité.
6. Bibliothèque : convention avec la bibliothèque du Finistère et règlement intérieur. Unanimité.
7. Avenant à la convention Espace Parents Enfants intercommunal relatif aux semaines de la petite enfance. Unanimité.
8. Convention avec la commune de Plouvien pour l'accueil d'un enfant à l'accueil de loisirs. Unanimité.
9. Enquête publique en vue de la cession d'une portion de chemin rural. Unanimité (5 abstentions).
10. Dénomination de voies. Venelle de Scaven et rue Joseph Simon. Unanimité.